

 <p><b>Conseil scolaire Centre-Nord</b></p> <p><b>CATHOLIQUE</b></p> <p>301, 8627, 91e Rue Edmonton (Alberta) T6C 3N1 téléphone : (780) 468-6440 télécopieur : (780) 440-1631</p>	<b>Référence : B-2060C</b>	<b>Page 1</b>
	<b>Catégorie : FONCTIONNEMENT INTERNE</b>	
	<b>Objet : RÉUNIONS DU CONSEIL</b>	
	<b>Référence(s) juridique(s) :</b>  <b>Autre(s) référence(s) :</b>  <b>Adoptée en 1<sup>re</sup> lecture : 14 février 2006</b> <b>Adoptée en 2<sup>e</sup> lecture : 14 mars 2006</b> <b>Adoptée en 3<sup>e</sup> lecture : 11 avril 2006</b>	

## ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

***Le Conseil scolaire catholique se réunit aussi souvent que le nécessite l'accomplissement de ses tâches.***

## DIRECTIVES GÉNÉRALES

1. La présidence du Conseil scolaire catholique convoquera les réunions du Conseil selon les exigences de son mandat.
2. La convocation d'une réunion peut se faire également par la majorité des membres du Conseil scolaire catholique.
3. Une réunion organisationnelle a lieu annuellement avant la fin du mois d'octobre. L'année d'une élection générale, cette réunion se tient à l'intérieur des quatre (4) semaines qui suivent le scrutin.
4. Le Conseil scolaire catholique pourra se réunir simultanément à la réunion du conseil scolaire Centre-Nord, soit immédiatement avant ou après la réunion du Conseil scolaire.
5. En consultation avec la direction générale, la présidence préparera l'ordre du jour pour les réunions du Conseil scolaire catholique.
6. L'ordre du jour et le procès-verbal des réunions du Conseil scolaire Centre-Nord et du Conseil scolaire catholique Centre-Nord seront distincts.